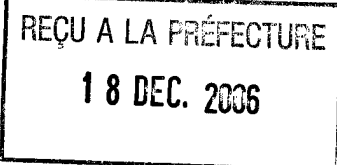


N° CG 2007/I - N°/02
Séance du 14 DEC. 2006



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT

BUDGET PRIMITIF 2007

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général du 9 décembre 1999, suite au rapport 20/I - 10/01, créant une nouvelle ligne de subventions en faveur des communes et groupements de communes pour les études d'urbanisme et d'aménagement,
- VU la délibération du Conseil Général du 26 septembre 2001 relative à la modification des critères de subventions aux communes et aux EPCI pour les études d'urbanisme et d'aménagement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la commission de l'Aménagement et de la Territorialité en date du 21 novembre 2006,
- VU l'avis des commissions réunies en date du 12 décembre 2006,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'inscription, au titre du **Budget Primitif 2007**, des crédits suivants :

Au vu de ce qui précède, je vous propose donc d'inscrire au titre du **Budget Primitif 2007**, les crédits suivants :

➤ **en dépenses d'investissement**

- 556 836 € en crédits de paiement pour des autorisations de programme anciennes (**programme F015**),
- 200 000 € en autorisation de programme nouvelle et crédits de paiement pour 2007 (**programme F015**)

- 74 408,20 € en autorisation de programme nouvelle et crédits de paiement pour 2007 (**programme F017**)

➤ **en dépenses de fonctionnement**

- 1 503 500 € au titre du programme F015

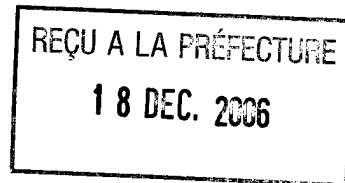
- 60 000 € au titre du programme F031

➤ **en recettes d'investissement**

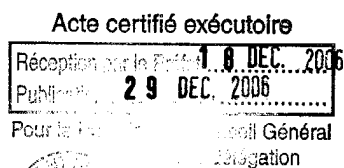
- 74 408,20 € (**programme F017**)

- 15 676 € (**politique F01 – subvention d'équipements transférables Wesserling musée aile B**)

Ces inscriptions budgétaires sont ventilées dans les différents programmes conformément au tableau financier joint en annexe.



LE PRESIDENT
Charles BUTTNER



Ludovic LIONS

Adopté

.....voix contre

.....abstentions